Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BTS PODO - ORTHÉSISTE

E6 – GESTION – LÉGISLATION - DÉONTOLOGIE

SESSION 2011

Durée : 2 h 30
Coefficient : 3

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Matériel autorisé : Aucun

Documents à rendre avec la copie : Aucun

Rédiger sur deux copies séparées la partie gestion d'une part et les parties législation et déontologie d'autre part.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 6 pages, numérotées de 1 / 6 à 6 / 6

1. GESTION (15 points)

La société Mersal Sarl est spécialisée en fabrication et pose d'appareillages médicaux et compte un effectif de quarante huit salariés. Le gérant, Monsieur Petit, envisage un développement de son activité. Avant de se lancer dans une politique d'investissement, il souhaite analyser la situation de son entreprise et étudier les différentes possibilités qui s'offrent à lui.

Travail à faire :

1.1. A partir des informations de l'annexe 1, établir le bilan simplifié de l'entreprise Mersal au 30/06/2010.

1.2. Préciser la nature des informations fournies par le bilan comptable et ses principales composantes.

1.3. Calculer le ratio de rentabilité (Bénéfice/Capitaux propres), et analyser le résultat obtenu en précisant les éléments susceptibles de compléter votre analyse.

L'acquisition d'un scolioposturomètre est envisagée avant une opération beaucoup plus importante d'investissement. Le gérant souhaite, à partir de cet exemple, comparer les deux options que sont l'achat du matériel ou son crédit-bail (leasing). Vous disposez pour cela des informations de l'annexe 2.

Travail à faire :

1.4. Établir le tableau d'amortissement du matériel.

1.5. Comparer les incidences sur le bilan et le compte de résultat de chacune des deux options d'investissement. En particulier, évaluer, pour le premier exercice comptable, les économies d'impôt obtenues avec chaque option, en considérant un taux d'imposition sur les bénéfices de 33,33 %.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

2. LÉGISLATION (20 points)

Pour permettre le développement de son entreprise, le gérant envisage de recruter cinq salariés, portant ainsi les effectifs à cinquante trois salariés. Monsieur Petit souhaite que la législation soit scrupuleusement respectée. Monsieur Petit est confronté à des questionnements juridiques dont il vous soumet la formulation afin que vous l'aidiez à y répondre. Il est également convaincu qu'un bon climat social est le garant de la performance de l'entreprise.

Travail à faire :

2.1. Rappeler, dans un tableau synthétique, les instances de représentation du personnel qui devront être présentes dans l'entreprise. Vous préciserez les principales dispositions les concernant : missions, modes de désignation, durée du mandat, moyens d'action.

2.2. Qualifier la faute juridique et la sanction encourue par le gérant en cas de non respect de la législation à ce sujet.

A la suite d'une proposition de réorganisation des horaires de travail, dix salariés cessent immédiatement le travail, tout en restant à leur poste.

Travail à faire :

2.3. Définir la grève. Présenter dans un tableau les principales formes de grève, leur caractère illicite ou licite, et les limites éventuelles de la licéité.

2.4. Rappeler les conséquences juridiques pour les salariés qui sont à l'origine d'une grève illicite.

2.5. Préciser si cet arrêt de travail des dix salariés constitue une grève licite. Justifier la réponse.

2.6. Indiquer si l'employeur peut faire appel à du personnel extérieur pour remplacer temporairement ces dix salariés grévistes.

2.7. Identifier le document obligatoire que l'entreprise devra modifier si les nouveaux horaires de travail sont définitivement adoptés.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

3. DÉONTOLOGIE (5 points)

3.1. Rédiger une courte note afin de définir un code de déontologie et la conséquence juridique en cas de non respect de celui-ci.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE 1

Comptes de bilan au 30/06/2010 (en euros) :

Matériel	65 000
Amortissement du matériel	10 000
Stocks	45 000
Réserves	50 000
Emprunt	100 000
Constructions	225 000
Disponibilités	10 000
Dettes diverses	38 000
Créances	25 000
Autres immobilisations	175 000
Amortissement des autres immobilisations	90 000
Capital	220 000

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE 2

Données sur le matériel.

PODIATECH

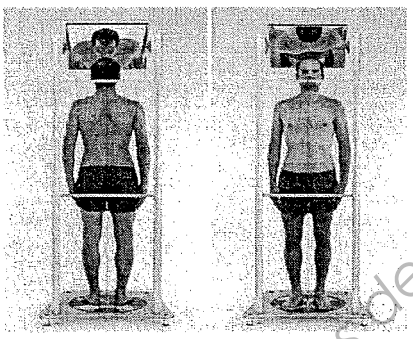
l'équilibre

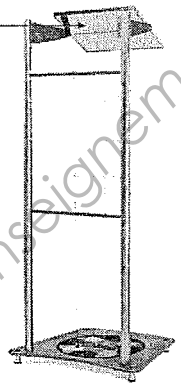
SCOLIOPOSTUROMETRE

Le scolioposturomètre permet une analyse posturale précise.

Structure en aluminium. Tiges latérales dotées de mesureurs millimétrés.

Miroir supérieur orientable





Dimensions :	
↕ Hauteur	2100 mm
↔ Largeur (base)	810 mm
↖ Profondeur (base)	700 mm

Scolioposturomètre 1068.36 € HT / 1277.76 € TTC
livré en kit - disponible sur commande.

Contactez un Technicien commercial Podiatech

PODIATECH - ZA LE PARVIS - BP 353 - 38509 VOIRON CEDEX FRANCE
Tél : +33 (0)4 76 67 07 15 ou 23 Fax : +33 (0)4 76 67 35 12 e-mail : podiatech@sidas.com
Sidas SAS – capital 500 000 € - code APE 3250 A – 304 577 661 00040 RCS – Grenoble TVA INTERCOM FR 76 304 577 661

Les deux options d'investissement pour ce matériel de 1068,36 € HT soit 1277,76 € TTC :

Option 1 :

- Achat du matériel début septembre 2010.
- Durée d'amortissement de quatre ans en système linéaire.

Option 2 :

- Acquisition par crédit-bail pour une durée de six ans.
- Le taux de redevance est de 8,5 % l'an.
- Reprise du matériel possible en fin de contrat avec valeur de rachat de 300 €.

Rappel : la clôture annuelle de l'exercice comptable est le 30/06.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.